

La **FCPE** (Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public) est représentée au **Collège Georges Brassens** par un **conseil local**, composé de parents volontaires, engagés dans l'association, afin d'être les représentants de l'ensemble des parents d'élèves auprès de l'administration scolaire, dans les différents aspects de la vie des élèves et de l'établissement.

### ***A quoi ça sert ?***

Le conseil local a pour vocation :

- ✦ de défendre les intérêts moraux et matériels des parents d'élèves en intervenant auprès des enseignants et de l'administration scolaire,
- ✦ d'informer les familles sur la vie scolaire de leur enfant,
- ✦ de représenter les parents d'élèves en participant aux conseils d'administration des établissements scolaires, aux conseils de classe, aux conseils de discipline et autres commissions.

### ***Comment nous contacter ?***

- ✦ par courriel, en nous écrivant à l'adresse suivante :

[fcpe.college.gbrassens@hotmail.fr](mailto:fcpe.college.gbrassens@hotmail.fr)

- ✦ en déposant un courrier à notre intention auprès du secrétariat de direction du collège

### ***Pour en savoir plus :***

Site national : <http://www.fcpe.asso.fr/index.php>

Site départemental : <http://fcpe33.free.fr>

**La FCPE est la première fédération de parents d'élèves. Elle est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents.**

Fondée en 1947, la Fédération des conseils de parents d'élèves est reconnue d'utilité publique dès 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire en 1982. La FCPE est une force de proposition et d'action.

La FCPE se veut être une force d'action au service des valeurs qu'elle défend :

- ^ **Laïcité** : « ... Pour les parents de la FCPE, la laïcité, principe fondamental inscrit dans la Constitution de notre République, se définit comme un humanisme généreux d'égalité, de liberté, de fraternité, de tolérance et de respect, visant à l'universalité. Elle s'applique à toute forme de pensée, qu'elle soit religieuse, politique ou philosophique et non simplement aux Églises... »
- ^ **Citoyenneté** : « C'est par le développement de l'esprit critique, de l'écoute et du sens du respect de l'autre, de l'autonomie, de la solidarité, de la responsabilité que l'école éduque à la citoyenneté. Celle-ci n'est pas enseignée sous la forme d'un cours, ne se rattache à aucune discipline particulière, mais elle imprègne tout le dispositif éducatif. »
- ^ **Gratuité** : « Dans une période marquée par des difficultés sociales grandissantes, bon nombre de familles doivent faire face aux dépenses qui leur sont imposées pour l'éducation de leurs enfants. La gratuité est plus que jamais une des conditions de l'égalité et donc de la réussite de tous. »
- ^ **Service public** : « La FCPE réaffirme le rôle essentiel du service public dans un monde régi par les lois du marché, dans une Europe où la France fait figure d'exception. L'État a l'obligation de permettre l'accès de tous à l'école publique par l'ouverture et le maintien d'écoles et d'établissements partout sur le territoire, le développement du service public d'éducation dans les zones défavorisées et la modernisation de l'école en milieu rural. La FCPE condamne les financements publics détournés vers les établissements privés et s'oppose aux statuts particuliers. »

(extraits du Projet Éducatif adopté en 1997)